



BULLETIN DE LA VIE COMMUNALE DE SAINT MAURICE D'IBIE

LE MOT DE MADAME LA MAIRE

Chères habitantes et chers habitants de notre village,

Après un bel été qui a vu les succès du marché paysan, des manifestations culturelles et une fréquentation touristique satisfaisante pour l'économie locale, nous avons subi le deuxième épisode d'intempéries en dix mois... Même si nous savons l'Ibie surprenante et impétueuse, la succession rapprochée et accélérée de ces phénomènes cévenols interroge sur l'évolution climatique... A l'heure de la réunion prochaine de la COP 21, à Paris, où les « grands de ce monde » vont tenter de trouver un accord pour juguler la croissance de la température terrestre, nous devons nous interroger sur notre vie quotidienne qui génère les gaz à effet de serre : consommation excessive de produits venus de très loin, déplacements individuels de chacun/e dans notre véhicule, habitat énergivore, brûlage des déchets verts...

Les petits ruisseaux font de grandes rivières... à chacun/e d'y contribuer à sa mesure... !

Bien évidemment les dégradations liées à ces intempéries pèsent sur le budget communal et ce malgré les aides promises, qui plus est, au moment même où les réformes gouvernementales font peser de sérieux doutes sur l'avenir des petites communes et en particulier au niveau financier, avec la baisse des dotations de l'Etat.

Bien sûr, il n'est jamais fait état dans ces réformes de la suppression de celles-ci, car les Français/es sont attachés à leur « clocher », cependant en transférant les compétences peu à peu vers les intercommunalités qui doivent fusionner, les communes deviendront à terme des « coquilles vides ».

C'est dans ce contexte que nous poursuivons au mieux le mandat que vous nous avez confié, en mettant en œuvre régulièrement les engagements pris devant vous, avec l'unique souci de servir les intérêts collectifs qui sont souvent divergents des intérêts individuels pour ne pas dire individualistes... Telle est la difficulté de notre tâche et de celle de la Maire en particulier...

C'est la dialectique à assumer pour maintenir le « bien vivre ensemble » cher à notre démarche d'engagement pour notre village, tout en laissant de côté les insultes et les mensonges.

Vous lirez dans ce numéro tout ce que nous mettons en œuvre, pas à pas, par un travail assidu et approfondi des élus de l'équipe, accompagnés par les agents municipaux.

Bel automne et bonnes fêtes de fin d'année

Votre Maire, Véronique LOUIS

CONSEILS MUNICIPAUX

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2015

Ordre du jour

I - Approbation du procès-verbal du Conseil précédent (03/07/2015)

II - Points soumis au vote (délibérations à prendre)

- 1) Adaptation des locaux communaux recevant du public pour l'accès aux personnes en situation de handicap

Plan AD'AP à proposer à Monsieur Le Préfet pour le 27 septembre 2015

- 2) Sollicitation de l'Etat et du Conseil Départemental de l'Ardèche pour l'obtention de subventions exceptionnelles suite aux intempéries du 13 septembre 2015

3) Intercommunalité

Modification des statuts de la Communauté de Communes « Berg et Coiron »

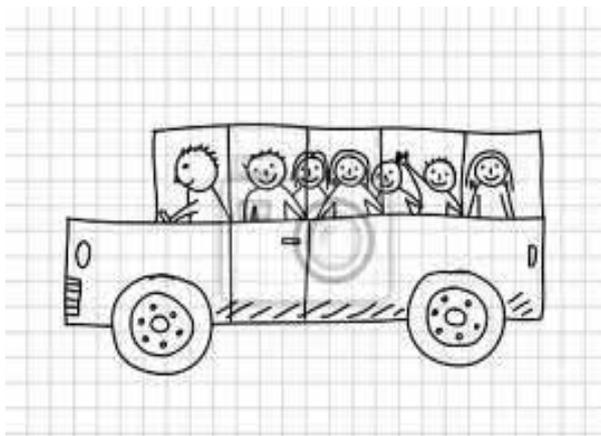
4) Recensement quinquennal de la population de la Commune en janvier /février 2016

III - Questions diverses et points d'information

Information du Conseil Municipal de l'attribution des marchés d'entretien de la voirie communale et pour les travaux de couverture de l'avancée de la cave du prieuré

- Présentation du règlement du cimetière communal
- Point sur la rentrée des classes
- Elections régionales des 6 et 13 décembre 2015

AFFAIRES SCOLAIRES



La rentrée scolaire 2015-2016 s'est déroulée de manière satisfaisante.

Cependant, suite à la modification du sens de circulation de la rue de Beaufort (rue du collège Laboissière), il a fallu quelques jours de « réglage » pour trouver une nouvelle tournée adéquate concernant le ramassage scolaire afin de permettre à tous les enfants d'être déposés à l'heure dans leur établissement.

Le chauffeur, l'accompagnateur et l'adjointe en charge des affaires scolaires ont fait ensemble, pendant ces quelques jours d'essais, un rapide point le matin jusqu'à ce que la meilleure solution soit trouvée (solution qui nécessite désormais 2 tours de ville pour le car), puis un tableau définitif

des horaires pour chaque arrêt agréé, a été adressé aux familles pour cette année scolaire 2015/2016

La municipalité se félicite d'avoir été enfin entendue puisque un nouveau car, plus grand et plus confortable, mieux adapté à nos routes de campagne, a été attribué, par le Conseil Départemental 07, au circuit de la commune.

Après un premier estimatif « plafond » préoccupant, établi fin juin 2015, de 29 élèves à inscrire pour la rentrée, quelques familles ont finalement fait le choix, pour des raisons d'organisation, d'accompagner elles-mêmes leur(s) enfant(s) à l'école, le car transporte donc finalement 27 enfants jusqu'au collège et écoles de Villeneuve de Berg, dont 25 de notre commune (maternelle+primaire+collège) et 2 élèves de Villeneuve de Berg habitant sur le trajet. Le circuit « lycéens » transporte cette année 5 jeunes.

Outre l'effectif maximum de places disponibles dans le car, qui sera bientôt atteint, l'équipe municipale s'interroge sur l'avenir prochain des transports scolaires en milieu rural, en effet dans le cadre du transfert de la compétence « transports scolaires » aux nouvelles grandes régions, gérés jusqu'à ce jour par les départements, nous avons quelques craintes pour la pérennité de ce service (Loi NOTRe)

S.E.

COORDONNÉES DE LA MAIRIE ET JOURS D'OUVERTURE

LUNDI et JEUDI de 14h à 17h - 04 75 94 71 41
 ma-stmib@inforoutes-ardeche.fr
 Site : saint-maurice-d-ibie.fr

TRAVAUX.....

Travaux intempéries



2014 : Concernant les dégâts d'orage, ont été traités à ce jour les points suivants: la réfection du carrefour RD558/ rue du portail au centre bourg, la remise en état de la rue du four et du chemin du réservoir aux Salelles, l'amont de la rue Reboulet aux Chambonnots, la mise en place de grave en contrebas de l'église, la réfection de l'accès et le remplacement du portail de la station d'épuration du centre-bourg. Reste à réaliser la réfection partielle du tablier du pont sur l'Ibie aux Salelles et le curage du lit au droit de ce même pont.

2015 : Pour la seconde fois en 10 mois, la commune vient d'être reconnue en état de catastrophe naturelle... Cela permettra aux habitants sinistrés de faire valoir cet état auprès de leurs assurances et à la commune d'espérer quelques aides financières de l'Etat et du Département et une indemnisation par l'assurance.

Actuellement, les expertises et la préparation des dossiers sont en cours, seuls les travaux de déblaiement ont été réalisés nonobstant quelques travaux de réparation de voirie, compte tenu de la présence au village de l'entreprise intervenant sur la voirie communale pour l'entretien.

Il est évident que ces intempéries ont un impact non négligeable sur les finances communales. Les travaux engagés pour réparer les dégâts liés aux intempéries de novembre 2014 s'élèvent à un peu plus de 31 000€. Nous savons aujourd'hui que le Conseil Départemental a octroyé à la commune 9 600€ et la Préfecture 3 454€. A ce jour, la commune a récupéré 3 254€ du Fonds de Compensation de la TVA. A terme, il restera à prendre en charge sur le budget communal un peu plus de 15 000€.

Pour les intempéries de 2015, nous avons d'ores et déjà engagé 2000€ et les devis commencent à nous parvenir pour les réparations, une première évaluation s'élève à 25 000€.

Voies communales

La programmation 2015 de l'entretien pluriannuel de la voirie communale est désormais achevée de manière satisfaisante : la dépense s'élève à 35 000€ : cela a concerné le chemin de Remerquer (depuis la RD 558 sur 400 m), la descente et le pont vers les Valades, la descente vers l'aire de retournement au hameau des Salelles (chemin de l'Ibie) et la montée vers Valos au bourg centre.

Ont été rajoutés quelques travaux liés aux dégradations provoquées par les dernières intempéries (route des Valades et chemin de Maneval).

A l'issue d'un appel d'offres, préparé par le service d'assistance aux collectivités du Conseil Départemental qui a assuré le suivi des travaux, l'entreprise SATP d'Aubenas a été retenue pour les réaliser. La réception des travaux a eu lieu le 3 novembre 2015.



Aménagements

Cimetière

Une fuite détectée par la SAUR sur l'alimentation en eau du cimetière, nous a contraint à remplacer 45m de l'ancien tuyau datant de 1986, la vanne sectorielle avant le passage du gué de la Gourmandie a été remplacée également, l'ensemble engendrant 1300 € de travaux.

Cave de l'ancien presbytère

Prévue au budget 2015 la couverture de l'avancée de la cave a été réalisée par l'entreprise HP Bâtiment à l'issue d'une consultation d'entreprises. Suite aux dégâts liés aux intempéries, nous avons dû ajouter le rejointoiement du muret de l'escalier du presbytère et une petite chape de ciment au sol pour éviter qu'à nouveau les caves, la sacristie et l'église soient inondées par l'eau venant de la ruelle du Portail. Coût total des travaux : 5000 €



Logement communal

Les dernières intempéries ont mis en évidence la nécessité d'une révision de la toiture de l'ancienne école. Les travaux viennent de s'achever, réalisés par une entreprise locale, pour la somme de 2500€.

Eglise

Les travaux de restauration des peintures de l'abside sont terminés, Vincent Ollier « maître restaurateur » accompagné de son collaborateur Paolo Vescera ont rendu compte de leurs travaux lors d'une conférence organisée par la Municipalité et sous l'égide du Pays d'art d'histoire, le vendredi 2 octobre 2015.

Reste la peinture du mur de l'abside, qui doit débiter en novembre. Monsieur Soubigou conservateur des monuments historiques est venu agréer les travaux de Vincent Ollier et définir le type de peinture et la couleur à utiliser pour ce mur. Les travaux seront réalisés par une entreprise locale.

Une inauguration est programmée début 2016.

Enfin, l'utilisation du système électrique pendant ces travaux, a mis en évidence la vétusté absolue de celui-ci... nous allons donc devoir changer l'installation afin d'éviter tout incident. Ces travaux se feront le plus simplement

possible (3500€) car il s'agit d'une dépense non subventionnée.

Ce qui nous importe est la mise en sécurité !

JL - VL

L'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP)

La loi a prévu que les bâtiments recevant du public deviennent accessibles aux personnes en situation de handicap. Un Ad'AP a été ainsi élaboré pour notre commune présentant le diagnostic effectué par le CCAS sur chaque établissement, les travaux à réaliser pour une mise en accessibilité, les dépenses estimées et le planning de réalisation. Tous les bâtiments communaux recevant du public sont concernés par cet agenda: la mairie, l'église, la salle des fêtes, la salle de réunion de l'ancienne école et les WC publics.

Un travail conséquent a permis de réaliser cet Ad'AP, voté par le Conseil Municipal le 25 septembre 2015 et adressé à Mr le Préfet dans les délais impartis. Les dépenses prévisionnelles se situent à hauteur d'un peu plus de 50 000€ TTC. Les travaux devront être réalisés dans un délai de 3 ans, avec une prorogation demandée d'une année supplémentaire.

CT

LES DYNAMIQUES COLLECTIVES



La Communauté de Communes « Berg et Coiron » (C.D.C.)

L'AN II DES NOUVELLES ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES (NAP)

Après avoir procédé à un bilan de la première année de fonctionnement pour améliorer le dispositif, c'est reparti pour les NAP !

Le projet éducatif de territoire (PEDT), nécessaire pour l'obtention des aides financières de l'Etat et de la CAF, a été validé par le Préfet et le directeur de la CAF07, ceux-ci ont noté et apprécié la qualité du travail. Le PEDT décrit les valeurs présidant à ce PEDT, les objectifs et les moyens mis en œuvre pour réussir ces activités. Cette validation est une satisfaction pour les élus et les professionnels de la CDC qui ont imaginé et construit ce projet au service des enfants du territoire communautaire.

Assainissements individuels : une aide de 3 000 € pour les réhabiliter

Des aides financières sont possibles pour la réhabilitation de certaines installations d'assainissement. Plus de 45 propriétaires de Berg et Coiron ont déjà pu en bénéficier... Alors n'hésitez pas à nous contacter pour en savoir plus !

La communauté de communes Berg et Coiron assure, depuis 2009, le contrôle des assainissements non collectifs sur nos 14 communes (SPANC). Ces contrôles sont imposés par l'Etat depuis la loi sur l'eau de 1992, la communauté de communes mène à bien cette mission pour soutenir les communes.

Après 6 années de contrôle, une centaine d'installations nécessitant une réhabilitation importante a été recensée.

Les coûts de réhabilitation d'un assainissement peuvent être importants, c'est pourquoi la communauté de communes, en partenariat avec l'Agence de l'Eau, propose une aide aux propriétaires souhaitant mettre en adéquation leur installation avec les normes de la loi sur l'eau.

L'aide financière peut aller jusqu'à 3 000 Euros. Les propriétaires d'installations d'assainissement individuel concernés ont donc été contactés par la communauté de communes et peuvent, s'ils souhaitent bénéficier de cette aide, contacter Emmanuel Fitte, chargé de mission environnement de Berg et Coiron. (04 75 94 07 98)

Le but de cette opération, outre d'aider les personnes concernées, est aussi d'éviter les rejets indésirables dans la nature, chez un voisin, dans une nappe phréatique ou un ruisseau...

LE RELAIS ALIMENTAIRE

Le relais alimentaire de « Berg et Coiron » a repris les distributions de denrées alimentaires pour celles et ceux qui en ont besoin. Ce service de solidarité fonctionne deux fois par mois, le jeudi de 14 à 16 h au centre social « les platanes » à Villeneuve de Berg.

La crise économique que traverse notre pays peut provoquer des situations financières difficiles, si besoin, n'hésitez pas à prendre contact avec la conseillère en économie sociale et familiale, Sylvie Latard, au centre socioculturel «la Pinède» à Villeneuve de Berg (04 75 94 72 36), vous serez accueillis en toute discrétion.

Les vendredi 27 et samedi 28 novembre 2015

aura lieu la collecte alimentaire nationale. L'équipe du relais se tiendra à l'entrée du magasin « Intermarché » de Villeneuve de Berg. Vous pourrez en achetant vos courses offrir quelques denrées. Vous pouvez aussi participer à l'accueil des clients en assurant une présence dans la journée auprès de l'équipe du relais, une réunion de préparation est prévue le jeudi 19 novembre 2015 à 17 h30, salle de la communauté de communes (Hôtel Malmazet, salle du rez de chaussée)

La solidarité passe aussi par un peu de temps offert...

La Loi NOTRe : Loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République

La loi a été promulguée le 7 août 2015 et publiée au journal officiel du 8 août 2015.

Cette loi portant nouvelle organisation territoriale de la République confie de nouvelles compétences aux régions, et réorganise les compétences entre région et département. Par ailleurs, la loi vise à renforcer les intercommunalités. Les intercommunalités passeront de 5 000 à 15 000 habitants et seront organisées autour de bassins de vie. Des dérogations pour les zones de montagne et les territoires peu denses seront possibles avec un seuil minimal à 5 000 habitants. En outre, les intercommunalités de 12 000 habitants au moins, récemment constituées, pourront être maintenues.

Le transfert obligatoire aux communautés de communes et aux communautés d'agglomération des compétences communales en matière d'eau et d'assainissement, est reporté au 1er janvier 2020.

D'ici au 31 mars 2016, le Préfet de l'Ardèche doit fixer la nouvelle carte des intercommunalités du département selon les obligations fixées par la Loi NOTRe. Il a réuni récemment la CDIC (commission départementale de coopération intercommunale) pour proposer la carte qu'il a élaborée avec ses services et selon les directives ministérielles. Pour ce qui nous concerne, il propose que la Communauté de Communes « Berg et Coiron » fusionne avec d'autres communautés de Communes pour créer la communauté d'agglomération d'Aubenas qui comprendrait 72 communes et 63 695 habitants !

Pourtant notre CDC, compte tenu de sa nature très rurale, de son nombre d'habitants au km2 et d'une majorité de communes classées en zone de montagne (8/14) peut se prévaloir d'un statut dérogatoire, lui permettant de rester en l'état.

Les Maires des 14 communes de la CDC sont hostiles à

cette fusion pour trois raisons principales :

- La non consultation des citoyens et des élus en amont du projet de schéma retenu par le Préfet
- L'éloignement du lieu de décisions des citoyens et des élus concernant leur territoire, qui rendra à terme les communes comme des « coquilles vides » et que représentera un/e Maire de petite commune dans un conseil communautaire de presque 100 élus ?.. !!!
- L'impossibilité dans le temps imparti d'étudier sérieusement les conséquences d'une telle fusion sur les compétences différentes d'une communauté à l'autre, sur la fiscalité locale, sur l'état de l'endettement des différentes communautés, sur l'impact financier pour chacune des communes concernées.

La CDC Aubenas Vals n'est pas favorable, elle non plus, à cette fusion !

Les conseils municipaux devront délibérer avant le 19 décembre 2015 pour accepter ou refuser ce schéma.

Pour terminer sur une note humoristique : « les mariages forcés ne font pas de bons ménages » !!

SGGA Valorisation et protection de la vallée de l'Ibie



Le comité stratégique du dispositif s'est réuni en Mairie de Saint Maurice d'Ibie, le jeudi 5 novembre 2015.

L'ordre du jour appelait les points suivants :

- Validation du programme d'actions et budget 2016
- Bilan de la campagne 2015 des éco-gardes
- Etat d'avancement des actions en cours : suivi des sports



de nature, animation foncière, support de communication sur le projet, projet avec les centres de loisirs, soutien au pâturage extensif, valorisation du patrimoine bâti, suivi des zones humides

- Accueil des travailleurs saisonniers et des camping-cars, camions aménagés et harmonisation des arrêtés municipaux.

Le contrat « vert et bleu » accepté par la région poursuit son « petit bonhomme » de chemin, les actions se mettent en place peu à peu.

La réunion s'est achevée par une visite sur le terrain, au trou de la lune.

La réunion publique d'information prévue à l'automne aura lieu au premier trimestre 2016

SIVOM Olivier de SERRES



REPLACEMENT DE LA CONDUITE PRINCIPALE D'EAU POTABLE

Ce syndicat fait procéder actuellement au remplacement de la conduite principale d'alimentation en eau potable du village.

Il s'agit de la poursuite du programme entrepris dans la vallée de l'Ibie pour

mettre fin à des fuites récurrentes sur le linéaire alimentant la commune.

La première phase des travaux, du pont de Vaudanoux au pont du Gua, s'est achevée début juillet 2015.

Les travaux reprendront début 2016 pour une durée de 6 mois, du pont du Gua jusqu'au Petit Tournon de Villeneuve de Berg et des Plots jusqu'à Reboul (le long du camping)

Une circulation alternée sera mise en place.

Comme toujours, soyez prudents et faites attention aux ouvriers qui travaillent sur le chantier.

COUPURE D'EAU

Pour procéder au nettoyage du réservoir d'eau du hameau des Salelles, une coupure d'eau aura lieu la journée du 23 novembre 2015.

Suite à ces travaux, l'eau pourrait avoir un aspect trouble, cependant cela ne présente aucun danger.

Merci de noter cette date.



ETAT CIVIL, DEPARTS ET ARRIVEES

Encore une naissance à Saint-Maurice d'Ibie ! La petite **Lilou** est arrivée le 23 août 2015 chez **François GARCIA et Nathalie MILLEVILLE**. Mélody a désormais une petite sœur !

Nous formons le vœu que Lilou puisse grandir paisiblement et s'épanouir dans notre village !

Nous sommes heureux de compter deux nouveaux habitants au Quartier Le Cros : **Sylvie et Daniel CONTASSOT**.

Nous leur souhaitons une bonne intégration et de pouvoir partager le «bien vivre ensemble» qui nous est si cher.

ALBUM PHOTOS !!

Souvenirs d'un été riche en évènements culturels.....et cela se poursuit à l'automne !



Recevoir un orchestre en résidence...
une richesse inestimable !



Original... danser sur la place lors du marché
paysan accompagné par un orchestre classique !



Une claveciniste
confirmée et une soprano
promise à un bel avenir



Soirée poésie et humour
par une auteure
compositrice de talents



une jeune troupe
pleine de talents...

le pré communal en
scène théâtrale...



Ils nous viennent de
Rambouillet pour
célébrer la chanson
française



Et deux séances de cinéma organisées par le
comité des fêtes : Astérix et la famille Béliet
sous le ciel étoilé du village....



Partager et s'éveiller à la créativité l'atelier
de Méla ouvert à toutes et tous !



Le maître restaurateur
explique son travail...



La pollution lumineuse...
bien plus nocive qu'on ne le pense... !

ELECTIONS REGIONALES : MODE D'EMPLOI

Les élections régionales auront lieu les 6 et 13 décembre 2015



A partir du 1er janvier 2016, en application de la loi 2015-29 du 16 janvier 2015, la France sera organisée en 12 régions métropolitaines créées à partir des 22 anciennes dont certaines ont fusionné, sans modification des départements qui les composent.

La réforme territoriale a pour objectif de rendre l'État plus efficace en renforçant les capacités de pilotage stratégique au niveau des grandes régions. Elle s'accompagne d'une modernisation de la fonction publique, avec comme objectifs l'amélioration de la qualité du service public, son accessibilité dans tous les territoires et le renforcement de la cohésion sociale territoriale...

Qui peut voter ?

Pour voter aux élections régionales, il faut être de nationalité française, âgé de 18 ans révolus, jouir de ses droits civils et politiques et être inscrit sur la liste électorale d'une commune située dans la Région concernée par ce scrutin.

Seuls les nationaux français votent

La liste électorale pour 2015 sera arrêtée le 30 novembre 2015 par la commission communale de révision des listes électorales composée de Madame la Maire et Madame la secrétaire de Mairie, mais aussi de Madame Agnès SEVENIER, désignée par le Président du Tribunal de Grande Instance de Privas et de Monsieur Xavier BERTE désigné par le Préfet de l'Ardèche (tous deux nommés sur proposition de Madame la Maire).

Les cartes d'électeurs pour les nouveaux inscrits seront adressées prochainement.

Cette année nous comptons au village, un jeune de 18 ans qui a reçu sa première carte d'électeur et son livret citoyen, lors d'une cérémonie en préambule de la réunion du conseil municipal du 25 septembre 2015

Vous devrez présenter pour voter votre carte d'électeur/riche OU une pièce d'identité

Peut-on voter par procuration ?

Dans le cas où vous ne seriez pas disponible lors d'un ou des deux tours de scrutin, vous pouvez faire établir une procuration pour permettre à une personne, inscrite sur la liste électorale de votre commune, de voter à votre place. Pour cela, il vous suffit de remplir le formulaire Cerfa disponible sur https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_14952.do, de l'imprimer sur des feuilles A4 puis de l'apporter (personnellement et muni d'une pièce d'identité) au tribunal d'instance, au commissariat ou à la gendarmerie, de votre lieu de résidence, ce dernier transmettant ensuite le document à la mairie.

Si vous ne disposez pas d'un ordinateur connecté à Internet et d'une imprimante, vous pourrez retirer le formulaire au tribunal d'instance, au commissariat, à la gendarmerie ou à la Mairie.

Il n'y a pas de date limite pour le dépôt de la procuration,

toutefois, il vaut mieux vous présenter aux services compétents suffisamment tôt pour que la procuration puisse être acheminée par la Poste à la Mairie, au plus tard le samedi, veille du scrutin.

Vote-t-on partout en France ?

Toute la France métropolitaine ainsi que la Guadeloupe et la Réunion voteront pour élire les conseillers régionaux. La Corse votera pour son assemblée territoriale.

La Guyane et la Martinique éliront les conseillers de leurs assemblées car elles deviennent des collectivités territoriales uniques, impliquant une fusion du département et de la région. Elles ne participent donc pas aux élections régionales mais votent aux mêmes dates.

En 2015, Mayotte ne connaîtra pas d'élections régionales.

Pour qui vote-t-on en décembre prochain ?

Les conseillers régionaux sont élus sur des listes de candidats comportant des sections départementales, ce qui permet à chaque département d'être représenté au sein de l'assemblée régionale.

Ils sont élus pour six ans.

Pourquoi vote-t-on en décembre ?

En 2015, les élections régionales ont lieu les 6 et 13 décembre afin de s'adapter à la réforme territoriale (loi du 16 janvier 2015).

Ainsi, au 1er janvier 2016 (date d'entrée en vigueur de la réforme), le nombre de conseillers élus correspondra au nombre prévu pour chaque région.

Quelles nouveautés pour le mode de scrutin ?

Les assemblées régionales sont renouvelées intégralement tous les 6 ans. La loi du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ne change pas le mode de scrutin, mais redéfinit le nombre des élus de chaque département au sein des conseils régionaux.

Au premier tour :

La liste qui recueille la majorité absolue des suffrages exprimés reçoit un quart des sièges à pourvoir, arrondi à l'entier supérieur (art. L338).

Les autres sièges sont répartis selon la règle de la plus forte

moyenne entre toutes les listes ayant obtenu au moins 5% des suffrages exprimés.

Au second tour :

Si aucune liste n'obtient la majorité absolue, il est procédé à un second tour.

Seules sont autorisées à se présenter les listes ayant obtenu au moins 10% des suffrages exprimés au premier tour.

Par ailleurs, entre les deux tours, les listes peuvent être modifiées, notamment pour fusionner avec des listes ayant obtenu au moins 5% des suffrages exprimés.

La répartition des sièges se fait selon les mêmes règles que pour le premier tour, à ceci près que la majorité absolue n'est plus requise.

La loi du 6 juin 2000 implique que les listes de candidats soient constituées selon un principe de parité stricte.

Pour ce qui nous concerne, notre nouvelle région **Auvergne Rhône Alpes (ARA)** regroupe les deux

anciennes régions Auvergne et Rhône Alpes.

Seconde région française, elle rassemble 7 634 223 habitants (chiffres au 1er janvier 2014).

Elle regroupe 13 collectivités : 12 départements et 1 métropole, et comptera 204 élus/s réparties/s comme suit :

Ain(16), Allier (9), Ardèche (9), Cantal (4), Drôme (13), Isère (32), Loire (20), Haute Loire (6), Métropole de Lyon (35) , Puy de dôme (17), Rhône (12), Savoie (11), Haute Savoie (20)

A ceux-là, se rajoutent 2 suppléants par collectivité soit 230 candidats sur la liste organisée en section départementale, paritaire du début à la fin de liste (alternance entre femme et homme).

Nous votons pour **la liste entière**, de notre choix, où apparaît la section départementale de l'Ardèche avec 9 candidats + 2.

Les dimanches 6 et 13 décembre 2015, venez voter en Mairie de 8h à 18h !

Voter est un droit... et un devoir !

ECONOMIE LOCALE.....

LE MARCHÉ PAYSAN

Pour sa 3ème édition, le marché paysan du village a connu, cet été, un franc succès. Il s'inscrit désormais dans le paysage local comme un moment agréable et convivial. Cette année, trois nouveaux participants ont rejoint les autres producteurs fidèles : avec une vente de gâteaux et caramels artisanaux, une vente d'olives et de produits dérivés, notre fromager-chevriier local avec les picodons bio « made in Ibie », sans oublier la vente de vins du caveau de Montfleury grâce à l'investissement d'un vigneron villageois qui a eu à cœur d'être présent. La mise en place d'une banderole et de panneaux a sans doute contribué à l'augmentation notoire des chaland. Les animations (Les musiciens de « La Bergamasca », le triporteur de l'office de tourisme intercommunal, la mini ferme qui a pu se dérouler grâce au concours d'habitants du village, qui ont aidé à la création des enclos et mis à disposition leurs animaux sans oublier le terrain !) ont apporté aussi, un gain d'intérêt.

L'installation de tables et de bancs sur la place de l'église, a provoqué des dîners spontanés forts sympathiques.

Les producteurs nous ont fait part de leur satisfaction et de leur intention de revenir l'an prochain...si nous voulons bien d'eux !! Pour eux le marché paysan de Saint Maurice a une « âme » toute particulière qu'ils attribuent à la



participation constante et fidèle des habitants, à la présence des élus de la Commune, ce qui génère des échanges très vivants qui n'échappent pas aux touristes, alors que les autres marchés sont souvent essentiellement fréquentés par des vacanciers.

Il est clair que ce marché participe à l'activité économique du village.

MC

Rendez-vous en 2016 !

Merci à toutes celles et ceux qui ont participé à la réussite de ce marché !

RECENSEMENT QUINQUENNAL DE LA POPULATION 2016.....

Cette année, le recensement se déroule dans notre commune ! Il aura lieu du 21 janvier au 20 février 2016. Se faire recenser est un geste civique, qui permet de déterminer la population officielle de chaque commune. C'est simple, utile et sûr... et vous pouvez y répondre par internet ! Voici toutes les informations pour mieux comprendre et pour bien vous faire recenser.

Le recensement, c'est utile à tous

Des résultats du recensement de la population découle la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. Du nombre d'habitants dépendent également le nombre d'élus au conseil municipal, la détermination du mode de scrutin, le nombre de pharmacies...

Par ailleurs, ouvrir une crèche, installer un commerce, construire des logements ou développer les moyens de transport sont des projets s'appuyant sur la connaissance fine de la population de chaque commune (âge, profession, moyens de transport, conditions de logement...). Enfin, le recensement aide également les professionnels à mieux connaître leurs marchés, et les associations leur public. En bref, le recensement permet de prendre des décisions adaptées aux besoins de la population. C'est pourquoi il est essentiel que chacun y participe !

Le recensement, c'est simple : répondez en ligne comme déjà 3,4 millions de personnes

Un agent recenseur recruté par la mairie se présentera chez vous, muni de sa carte officielle : il s'agira de Rollande OZIL, employée communale. Elle vous remettra vos identifiants pour vous faire recenser en ligne.

- Pour répondre par internet, rendez-vous sur le site : www.le-recensement-et-moi.fr et cliquez sur « Accéder au questionnaire en ligne ». Utilisez votre code d'accès et votre mot de passe pour vous connecter. Ils figurent sur la notice d'information que l'agent recenseur vous a remise lors de son passage. Ensuite, vous n'avez plus qu'à vous laisser guider.
- Si vous ne pouvez pas répondre en ligne l'agent recenseur vous remettra lors de son passage les questionnaires

papier concernant votre logement et les personnes qui y résident. Remplissez-les lisiblement. Il peut vous aider si vous le souhaitez et viendra ensuite les récupérer à un moment convenu avec vous. Vous pouvez également les envoyer en mairie ou à la direction régionale de l'Insee. Le recensement en ligne, c'est encore plus simple et cela a permis d'économiser 31 tonnes de papier en 2015. On a tous à y gagner !

Le recensement, c'est sûr : vos informations personnelles sont protégées

Seul l'Insee est habilité à exploiter les questionnaires. Ils ne peuvent donc donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal. Votre nom et votre adresse sont néanmoins nécessaires pour être sûr que les logements et les personnes ne sont comptés qu'une fois. Lors du traitement des questionnaires, votre nom et votre adresse ne sont pas enregistrés et ne sont donc pas conservés dans les bases de données.

Enfin, toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel.



*Rollande Ozil
Agent recenseur 2016*

Pour plus d'informations, contactez Mairie de Saint-Maurice d'Ibie
Tél. 04.75.94.71.41 Mél. ma-stmib@inforoutes-ardeche.fr
consultez le site internet : www.le-recensement-et-moi.fr

COMMISSION DES ENFANTS ET DES JEUNES

Animée par Agnès GOLFIER, conseillère municipale déléguée, Agnès SEVENIER et Françoise OROZCO membres non-élues du CCAS, la commission communale des enfants et des jeunes s'est réunie le lundi 19 octobre 2015 à 17h dans la salle du conseil municipal avec un ordre du jour conséquent.

- Tout d'abord un bilan de l'implication des jeunes dans les différentes activités notamment portées par le comité des fêtes : ils ont été particulièrement présents et efficaces lors de la fête du pain au hameau des Salelles et de la grande fête villageoise du 15 août. Par contre les jeunes

regrettent qu'il n'y ait pas plus d'habitants adultes qui s'impliquent pour participer et aider avant, pendant et après les manifestations.

- Ensuite, ils demandent que le budget de 600€ qui leur a été attribué cette année par le conseil municipal soit reporté et abondé en 2016 pour qu'ils puissent mener à bien l'achat d'un équipement collectif en direction des jeunes.
- S'en est suivi un débat sur l'achat supplémentaire de décorations et guirlandes pour les fêtes de fin d'année, conscients que ces dépenses sont onéreuses, ils proposent

d'organiser une vente de pâtisseries confectionnées par eux-mêmes... à suivre.

Par contre, ils souhaitent qu'à nouveau, deux sapins soient achetés et déposés au centre bourg et au hameau des Salettes, ils distribueront une lettre aux habitants pour les inviter à venir accrocher une décoration de leur choix. Les enfants et les jeunes s'organisent pour préparer la lettre qui sera tirée en mairie et distribuée par leurs soins aux habitants.

- Ils participeront à la cérémonie du 11 novembre 2015, Alicia, Kézia et Tom liront la lettre du ministre, ils souhaitent disposer d'un micro.
- Kézia souhaite rencontrer Madame la Maire pour lui faire part des difficultés récurrentes d'accès à internet dans son quartier (il n'est pas le seul) et tout particulièrement depuis le dernier épisode d'intempéries, il se rendra à la prochaine permanence de celle-ci en Mairie
- Après un débat et un vote sur la durée des réunions, il est décidé que chaque réunion de la commission durera désormais 1h30 au lieu d'1h, pour leur permettre de réaliser eux-mêmes le compte rendu de la réunion de leur commission, qui sera mis en ligne sur le site de la commune.



La réunion s'est achevée autour d'un goûter avec quelques biscuits et jus de fruits du terroir sans oublier le « col'ardèche », dans une ambiance chaleureuse comme à l'accoutumée.

FO

Prochaine réunion lundi 21 décembre 2015 de 17h à 18h30

DU CÔTÉ DE LA CULTURE... DU PATRIMOINE...

CULTURE

Concerts

A noter sur vos agendas : nous recevons

LabeauMe en Musiques - un concert de « Labeaume en Musiques – quartiers d'hiver », le samedi 9 avril 2016 à 20h30 à l'église

- un concert de l'orchestre « Lachrymaé » au mois de mai 2016 dans le cadre des Saisons musicales d'Ardèche



Dernière minute : Notre conseillère déléguée à la culture, Françoise HERPIN, a proposé à la chorale « la voix de l'Escoutay » de donner un concert de chants de Noël... il aura lieu soit le vendredi 11 soit le samedi 12 décembre à l'église... nous ne manquerons pas, bien sûr, de vous tenir informés...

Belle façon de terminer l'année ensemble !

Invitation à la lecture

Isabelle, notre libraire partenaire, «au Temps retrouvé » à Villeneuve de Berg, nous propose, pour cet automne, les deux ouvrages suivants pour grands et petits !

Ah ! ça ira... de Denis Lachaud

Le président de la République est enlevé puis exécuté par un groupe révolutionnaire « Ventose », Saint



Just est interpellé et emprisonné. Des années d'incarcération, puis en 2037, il est libéré: la France a changé ...

Nouvelles générations, promesses, utopie, renouveau dans les actes citoyens ...

A découvrir !

Sous terre, sous l'eau de Aleksandra Mizielska et Daniel Mizielin chez Rue du monde.

Pour les explorateurs de 6 ans ou plus, un album à la découverte de tous les éléments sous terre puis en retournant le livre, sous l'eau ...



Atelier créatif

Mélanie COMTE, du hameau des Valades, propose d'animer des ateliers créatifs.



Une rencontre a rassemblé, le dimanche 4 octobre, quelques adultes et enfants du village qui ont échangé avec elle sur leurs envies de dessiner. Certains se sont mis à l'œuvre dès cette rencontre. Depuis, le dimanche 8 novembre

2015 cet atelier vous est proposé le dimanche entre 11h et 12h, salle communale (ancienne école) .

L'accès à l'atelier est libre durant cette heure et totale-

ment gratuit, Mélanie apporte tout le matériel, en plus de sa gentillesse et de ses bons conseils !!

N'hésitez pas à profiter d'un bon moment de convivialité et de créativité !

PATRIMOINE

Comme les années précédentes, la Commune a participé à la 32^{ème} édition des journées européennes du patrimoine pour permettre la découverte de l'église rénovée, du patrimoine bâti du village et du hameau des Salelles.

Nouveauté cette année : la proposition du parcours « RANDOLAND », initié par l'office de tourisme inter-communal, circuit ludique, pour les enfants, à suivre en famille pour une découverte originale du village.

Les trois demi-journées d'ouverture ont permis d'accueillir une quarantaine de personnes à qui était remis un petit fascicule retraçant l'histoire du village.

Merci aux habitants bénévoles qui ont rejoint les élus pour se relayer, afin d'accueillir les visiteurs.

HISTOIRE

Commémoration en 2014 de la déclaration de la guerre de 14-18

Nous avons publié un encart spécial 14-18 dans la Feuille n° 36 pour participer à cette commémoration, nous publions le dernier volet dans ce numéro.



LA PARTITION OUBLIEE...

En 2014 a débuté le cycle des commémorations nationales et internationales du centenaire de la Première Guerre mondiale.

L'Education Nationale a pris part à cet événement et s'applique à transmettre aux jeunes générations l'histoire et les mémoires de ce conflit. Après les grandes commémorations nationales de l'année dernière, et avant celles de 2018 qui célébreront la fin du conflit, les années de 2015 à 2017 vont connaître des commémorations décentralisées.

L'année 1915 a été marquée par l'installation de la guerre de position à l'ouest, avec les offensives meurtrières de Champagne et en Artois, également par le perfectionnement d'armes nouvelles. Les commémorations doivent être maintenant, comme pour les années qui viennent, porteuses de la contribution de ceux qui se sont battus pour que ni la guerre, ni les hommes ne soient oubliés. Michel GUIGON, alors instituteur à Saint Maurice d'Ibie, a composé et mis en musique en 1985 un poème, **LE VIEUX POILU**, en l'honneur d'un combattant domicilié dans notre commune, rescapé des champs de bataille. Enregistrée sur cassette audio, cette composition avait été mise par ses soins à disposition des élèves de sa classe. L'un de ces anciens de notre école communale s'en est souvenu ; il a bien voulu me remettre le texte et Michel Guigon me donner son autorisation pour publication. Que l'un et l'autre soient remerciés.

Jean JOURNET – 2015

LE VIEUX POILU

Le poids des ans, le poids du sang
Ont bientôt vaincu le vieil homme
Serrant dans ses vieux bras tremblants
Ce vieux drapeau qui en frissonne.
Les années ont passé pourtant,
Et les enfants s'égaient pourtant.

Refrain :

Devant le monument aux morts,
Les yeux noyés par les remords
Le vieux Poilu s'incline.

Le maire prononce un discours,
Quelques secondes de silence,
Et chacun rentre dans sa cour
Oublier pour un an l'absence
De nos Poilus, de nos soldats,
De ceux qu'on étripa là-bas.

Dans votre tête, vieux Poilu,
Les puanteurs de la bataille,
Vos pauvres amis disparus,
La vie qu'on saisit à la taille.
C'était la guerre pour les uns,
Pour vous, c'est Douaumont,
c'est Verdun.

Le vent anime le drapeau,
La gerbe de fleurs rituelle,
Le pan de votre long manteau,
Vos souvenirs en ribambelles.
Le monument aux morts, aussi.
Frissonne d'un souffle, sans bruit.

La « der des der », c'était juré,
Plus jamais, plus jamais de guerres,
Nos sombres haines enterrées,
Plus que des moissons sur la Terre :
Des mots, des hommes, du bla-bla,
C'est à en pleurer, vieux soldat.

Et cette liste au garde à vous,
Ces noms alignés sur la pierre
Ne deviendront pas, comme vous,
Vieux.
Est-ce un cadeau de la guerre ?
Le vent anime le drapeau,
Le pan de votre long manteau.

Refrain :

Devant le monument aux morts,
Devant les morts du monument
Devant vous, je m'incline.

*Avec l'aimable autorisation
de l'auteur Michel GUIGON,
Ancien instituteur à
Saint Maurice d'Ibie.*

SAINT MAURICE D'HIER... ET D'AUJOURD'HUI !

Sur la place de la mairie avait été installées des chaises, car les villageois n'auraient pas voulu manquer ce moment... C'était le 21 août 1982, contre le mur de la sacristie, se dressait le décor d'un vrai théâtre, réalisé par Bernard Vincent et Jean Larue, avec une enseigne « Alimentation », sur la scène avaient pris place 14 acteurs amateurs qui, en pleine guerre de 39-45, faisaient la queue devant l'épicerie...



En fait, en juillet de cette même année, Marie-Jo Journet apprenant que Luce et Bernard Vincent étaient comédiens, pensait que ce pourrait être une bonne idée de « monter » une pièce de théâtre avec des habitants du village, volontaires...

Il n'en fallut pas plus à Luce pour s'atteler à la tâche ! Elle aimait et aime toujours, je crois, les nouvelles de Marcel Aymé, dans le « Passe-muraille* », elle a trouvé matière à une mise en scène où plusieurs villageois

présentaient le profil des personnages et c'est ainsi qu'est né « En attendant.. », une succession de monologues à la mode Marcel Aymé.

Sur les photos, nous retrouvons : Juliette, Mado, Jeannot, Catherine, Flo, Luce vivant au village actuellement, mais aussi Christian, Virginie, Céline, Véronique et Catherine qui reviennent de temps à autres...

Décidément, ce village et

nombre de ses habitants n'étaient pas en panne d'idées positives pour créer de la convivialité, animer le bourg, et pour mettre au cœur de celui-ci la culture... comme aujourd'hui...

FO

*Le passe muraille de Marcel AYME, livre de poche n°218



*Juliette
Chandanson*



Véronique Vincent, Jean Sevenier, Florent Vidal



*Florent Vidal,
Mado Rivière,
Catherine Larue*

DIVERS...MAIS NON MOINS IMPORTANT !!

Orange - retrait des cabines téléphoniques et extension de la couverture mobile



La loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, dite « loi Macron », adoptée le 10 juillet dernier, a entériné la disparition des cabines téléphoniques. Leur démantèlement par Orange, dans le courant de l'année 2016, doit aller de pair avec l'extension de la couverture mobile des communes situées en zone blanche. Les textes prévoient un accompagnement de cette transition, en concertation avec les collectivités locales.

C'est ainsi que dans un premier temps la cabine des Salelles a été retirée... en catimini ! nous empêchant d'agir et en créant ultérieurement des désordres électriques sur l'éclairage public qui nous ont contraints à saisir le SDE07 pour leur signaler... ce qui a interrompu quelques heures, le retrait des cabines dans toute la France !!!!

Concernant celle du bourg centre, nous avons avisé Orange que celle-ci assurait la sécurité téléphonique de la salle des fêtes et que nous souhaitons la conserver, mais aussi parce que le réseau de téléphonie mobile n'est guère satisfaisant ce qui est loin d'être négligeable !... à suivre...

Nos amis les bêtes



Peut être qu'en répétant les recommandations, cela finira par payer et par améliorer les comportements !

Cet été, la Mairie a été plusieurs fois sollicitée par des habitants et par des touristes qui ont été importunés voire agressés par des chiens errants sur la voie publique sans leur maître.

Posséder un compagnon à 4 pattes est un choix personnel qui implique aussi des responsabilités. Un chien doit être maintenu en laisse sur le domaine public ou sous contrôle de son maître dans un périmètre de 100 m maximum. Cela évite bien des désagréments et accidents. Par ailleurs les aboiements intempestifs répétés sont une gêne pour tous. Merci de veiller au respect de ces obligations qui protègent tout un chacun.

Poubelles

Devant le dépôt récurrent des déchets non ménagers dans les poubelles à ordures ménagères (conteneur gris ou vert), la communauté de communes « Berg et Coiron », qui assume la compétence de ramassage des déchets, a demandé aux communes de signaler tout dépôt non conforme dont l'auteur pourrait être identifié. Un courrier, signé par le président de la CDC, est alors envoyé à l'habitant/e concerné. En cas de récidive une amende sera alors dressée. Vous venez de recevoir vos impôts fonciers avec la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), en respectant le tri sélectif et le dépôt conforme dans les différents conteneurs, en acheminant à la déchetterie ce qui ne relève pas des ordures ménagères, nous pouvons tous faire diminuer la TEOM....et donc faire des économies !

Route départementale 558

En juin 2015, nous avons écrit au Président du Conseil Départemental de l'Ardèche pour attirer son attention sur le mauvais état de la RD 558, en particulier entre le bourg centre et le hameau des Salelles. Nous avons reçu une réponse en date du 20 juillet 2015.

Celui-ci nous indique que la route a été refaite en 2005 avec l'objectif de durée d'une quinzaine d'années. Il reconnaît que l'évolution plus rapide que prévue de la dégradation de la chaussée ne permettra pas d'atteindre cet objectif : « ... Ses services étudient la reprise de cette chaussée en plusieurs étapes : tout d'abord la réfection des rives, suivie de la préparation de la chaussée et enfin la réalisation de l'enduit... » Cependant aucun calendrier ne nous est annoncé... !!! Au moins...il est informé... !!



Salle des fêtes

Le réfrigérateur de la salle des fêtes a rendu l'âme quelques jours avant la grande fête du 15 août ! Une armoire réfrigérante de grande capacité le remplace avantageusement et a été livrée juste à temps pour le 15 août ! Cette dépense imprévue s'élève à 1100 €.

Recherche de terres cultivables

Une jeune femme recherche environ un hectare de terre cultivable pour développer du maraîchage et une culture de plantes aromatiques. Si vous êtes intéressés, merci de vous rapprocher de la mairie pour que nous puissions vous mettre en relation avec elle.

Logement communal à loyer conventionné

Un des quatre logements communaux à loyer conventionné sera disponible à compter du 1er février 2016.

Situé au centre du village dans l'ancien presbytère, il comprend 3 pièces (56.74 m²) au 1er étage et un jardin.

Composé d'une pièce à vivre, de 2 chambres, salle de bain, et WC, le chauffage est individuel au gaz.

Le loyer conventionné s'élève à 333.76€ par mois.

Il est nécessaire de demander un dossier de candidature (ou de le télécharger sur le site de la Commune) qui sera à adresser à Madame la Maire au plus tard le 30 novembre 2015, par courrier ou mail.

Comme à l'habitude, le CCAS instruira les dossiers et proposera une attribution à Madame la Maire.

Révision du PLU

Le jeudi 23 juillet 2015, une première réunion s'est tenue en mairie avec le responsable du bureau d'études Sébastien AMUNATEGUI.

Nous lui avons remis les documents qu'il avait sollicités pour élaborer le diagnostic, et nous en avons profité pour lui faire visiter le village et ses hameaux.

Une réunion de travail est prévue le 12 novembre 2015 afin de fixer l'agenda opérationnel et programmer la première réunion publique d'informations, au premier trimestre 2016. Vous recevrez à cet effet toutes les informations en temps et en heure.

Nous vous rappelons que cette révision, dont nous nous serions bien passés compte tenu de son coût et du travail engendré, a été rendue **obligatoire** par les Lois dites « Grenelle II et ALUR et par le PLH (programme local de l'habitat) de la communauté de communes « Berg et Coiron »

La petite recette du village**RECETTE D'AUTOMNE...****GÂTEAU CAROTTES ET NOIX DE COCO**

LES PLUS RÉFRACTAIRES AUX CAROTTES LE DÉVORENT !!

Il vous faut, pour 6 à 8 personnes :

- 300 gr de carottes râpées
- 150 gr de sucre en poudre
- 150 gr de noix de coco en poudre
- 75 gr de farine
- 1 sachet de levure
- 1 pincée de sel
- 3 œufs
- 1 zeste de citron
- 100 gr de beurre fondu

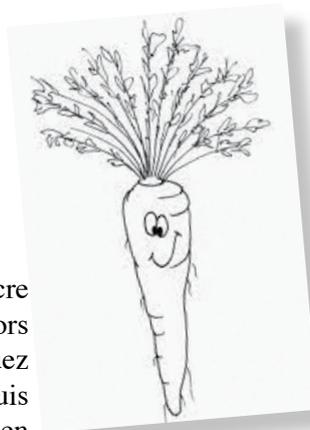
Préparation:

Séparez les blancs des jaunes

Dans un saladier, battez ; les jaunes d'œufs et le sucre jusqu'à obtention d'un liquide homogène, y ajouter alors la levure, la farine, le beurre et la noix de coco ; remuez puis ajoutez les carottes et le zeste, mélangez bien, puis incorporez doucement les blancs que vous aurez battus en neige avec une pincée de sel.

Versez le tout dans un moule beurré et fariné.

Enfournez environ 40 min à 200°.



Pour un anniversaire, halloween... un glaçage blanc décoré de petites carottes, masques, sorcières, araignées... de couleur orange en bonbons, pâte d'amandes ou massepain sont du plus bel effet.

Pour le glaçage : 200 gr de sucre glace, 1 blanc d'œuf, le jus d'1/2 citron, battez et étalez sur le gâteau refroidi.

Bon appétit

LES ASSOCIATIONS



A.C.C.A.

La saison de chasse se poursuit jusqu'au 28 février. Comme pour les années précédentes les battues au grand gibier se déroulent les jeudis et samedis sur la commune. Pas de battue le dimanche pour l'A.C.C.A.

Nous sommes à la disposition des promeneurs qui voudraient connaître les lieux et jours de cette chasse. Des panneaux sont mis pour signaler. Le mardi est toujours un jour sans chasse. Chasseurs et promeneurs, profitons ensemble de la nature.



Collectif local « stop aux gaz et huile de schiste »



Le GDS ce n'est toujours pas fini ! En effet le permis d'Alès accordé à la société Mouvoil expire en mars 2016. Cette société en demande le renouvellement.

Les collectifs ne désarment pas, une délégation du collectif 07, du collectif du Gard et deux maires du collectif des élus ont été reçus par le préfet du Gard en juin 2015 et par le ministère de l'écologie en juillet.

Les nombreuses pétitions signées par des citoyens et le message porté par les collectifs ont été très clairs « No Gazaran, ni ici ni ailleurs ». La réponse du ministère de l'écologie est attendue dans 15 mois.

Comme chaque année notre campagne d'informations concernant le GDS et le TAFTA s'est clôturée par un repas citoyen sur le pré de notre village. Alain Soulélic du collectif 07 a fait le point sur la situation du GDS et a répondu aux questions posées sur le TAFTA. Une cinquantaine de personnes étaient présentes. Malheureusement aucun jeune n'était là, alors que le TAFTA les concerne particulièrement car leur avenir en dépend.

Une journée importante à réserver : Une marche pour le climat aura lieu le 29 novembre à Jaujac. Cette marche de 4 Km autour du volcan partira à 10 heures de la maison du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche et sera suivie de débats. Un document d'information détaillée sera distribué dans toutes les boîtes aux lettres.

Pour suivre les informations sur le GDS et le TAFTA nous vous conseillons de vous inscrire sur le site du collectif 07, Face book et Twitter.

Accueil Ibie

Les vacances de la Toussaint annoncent traditionnellement un ralentissement des activités touristiques sur notre territoire. Cette saison 2015 aura vu une bonne fréquentation des gîtes et chambres d'hôtes de nos adhérents même si début juillet a été un peu plus frileux.

Nous voilà donc tournés vers la saison 2016, avec quelques projets pour notre association :

- Une nouvelle « opération nettoyage de la vallée de l'Ibie » avant la prochaine saison estivale.
- Un projet de concentration de 2 CV sur un weekend de printemps (avec « Ardeuche » : découverte de la vallée de l'Ibie, du plateau du Coiron et des Gorges de l'Ardèche, en partenariat avec le Bistrot de pays et des commerces locaux).
- Des randonnées avec guide pourraient voir le jour en 2016, ouvert à tous les vacanciers mais aussi aux habitants, avec une initiation à la découverte de la faune et la flore de la vallée.

L'Association ACCUEIL IBIE vous souhaite à toutes et tous une agréable fin d'année !!

Pour nous contacter : 04.75.37.46.72. ou par mail : accueil.ibie@gmail.com



Comité des fêtes

Le comité des fêtes a fait sa rentrée après une saison estivale bien remplie : l'ibiecyclette le 24 mai, la fête du pain le 28 juin, le cinéma sous les étoiles le 8 juillet et le 4 août et la grande fête champêtre du 15 août.

La rôtie de châtaignes organisée le samedi 7 novembre est toujours fort appréciée. C'est l'occasion de présenter les nouveaux habitants du village, tous membres de droit du comité des fêtes, et nous l'espérons, futurs bénévoles pour participer activement à la vie du comité des fêtes et du village.

Retenez les dates des prochaines manifestations:

- le dimanche 6 décembre 2015 à 15h la fête de Noël, avec un formidable spectacle de cirque «la parade des clowns», des cadeaux pour les enfants et un goûter pour tous.
- le dimanche 10 janvier 2016 à 14h30 l'assemblée générale de l'association, suivie à 16h de la traditionnelle galette des rois.

Bonne fin d'année à tous.